PRÉFÈTE
DE LA
CÔTE-D'OR
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE POUILLY-SUR-SAÔNE

Par arrêté préfectoral n° 1699, du 20/10/26, est organisée du mardi 17 novembre 2026 à 16h00 au vendredi 18 décembre 2026 inclus à 19h00, soit 31 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol, sur le territoire de la commune de Pouilly-sur-Saône, d'une puissance crête de 3,7 MWc, déposée par la société « SUN 'R POWER ».

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont une étude d'impact sont consultables :

- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A du lundi au vendredi sur rendez-vous.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :

 Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Pouilly-sur-Saône, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :

 https://www.registre-dematerialise.fr/7725

Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions écrites sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Pouilly-sur-Saône.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur, par voie postale à la mairie de Pouilly-sur-Saône siège de l'enquête, ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le vendredi 18 décembre 2026 avant 19h00 à l'adresse suivante :

- À l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :

 enquete-publique-7725@registre-dematerialise.fr

Monsieur Antonio TINELLI, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

en mairie de Pouilly-sur-Saône (21) aux jours et heures précisés ci-dessous :

- Mardi 17 novembre 2026 de 16h00 à 19h00
- Vendredi 27 novembre 2026 de 16h00 à 19h00

- Samedi 5 décembre 2026 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 18 décembre 2026 de 16h00 à 19h00

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :

Madame Isabelle FAVIER – Société SUN 'R POWER Tel : 06.16.60.50.57

isabelle.favier@sunr.com

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse - 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

La Préfète de la Côte-d'Or est compétente pour accorder ou refuser le permis de construire.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Pouilly-sur-Saône, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site internet de la préfecture : Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur adjoint départementale des territoires,



Nicolas MEYER